SE PROTÉGER CONTRE LES ATTAQUES AU VÉHICULE BÉLIER

Cette fiche réflexe présente les bonnes pratiques en matière de protection d'un événement de voie publique contre les attaques au véhicule bélier. Ce document, à vocation opérationnelle, doit pouvoir guider l'organisateur dans la préparation de ce genre de manifestation.

1 Identifier les menaces et les vulnérabilités

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : se prémunir des attaques au véhicule bélier par un plan cohérent de circulation et d'interdiction des véhicules.

Chaque véhicule peut potentiellement présenter une menace pour la sécurité de l'événement.
Outre son utilisation en véhicule bélier, quelle que soit sa taille, il peut également transporter et contenir une charge d'explosifs non négligeable.

Le contrôle de véhicule est donc indispensable avant son accès au site de l'événement.
Le parking véhicule doit impérativement être installé à l'extérieur du site de l'événement.

Évaluer la sensibilité du rassemblement en lien avec les autorités locales (préfet, maire, police nationale, gendarmerie nationale) :

- pourquoi ce rassemblement pourrait-il être ciblé par des terroristes ?
- en quoi est-il un symbole du mode de vie occidental et des valeurs de la République ?
- ce rassemblement a-t-il une couverture médiatique qui donnerait une forte visibilité à une action terroriste ?

Réfléchir en amont à un plan cohérent de circulation routière (*Cf.* Fig.1) :

- choisir le lieu d'implantation de l'événement qui présentera le moins de vulnérabilités - s'appuyer notamment sur la configuration naturelle du terrain (cours d'eau, fossés, talus, zones boisées, etc.) ;
- identifier les points clés et / ou de vulnérabilités du réseau routier (carrefour, rond-point, axe de circulation, etc.)
- limiter ou interdire le stationnement des véhicules aux abords immédiats du lieu de rassemblement ;
- cloisonner les flux des véhicules de l'espace de déambulation des piétons ;
- à l'aide d'une signalisation récurrente et adaptée, procéder par zonage = zone parking, zone d'accès, zone piétonne, etc.

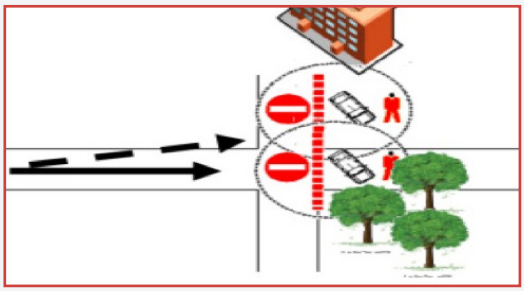

Fig. 1 : exemple de plan de circulation

2 Organiser la sécurité de l'événement

En lien avec les autorités locales (préfet, maire, police nationale, gendarmerie nationale) mettre en place un plan global de circulation routière, afin de fluidifier les accès – cloisonner les flux entrants / sortants, faciliter l'intervention des secours et ralentir la vitesse aux abords du lieu de l'événement.

Afin de mettre en œuvre les moyens physiques dédiés, vous aurez besoin :

- d'un **permis de stationnement** autorisant l'occupation sans emprise au sol. Attention : si le chantier impacte la circulation publique, la demande doit être complétée par une demande d'arrêté de circulation.

ET / OU

- d'une **permission de voirie** autorisant l'occupation avec emprise sur le sol et pour des travaux modifiant le domaine public.
  Attention : *si le chantier de mise en place de ces moyens impacte la circulation publique, la demande doit être complétée par une demande d'arrêté de circulation.*

ET / OU

- d'un **arrêté de circulation** si interruption ou modification de la circulation. Il est nécessaire d'en obtenir l'autorisation par un arrêté temporaire de police de circulation, préalable à la mise en place d'une signalisation spécifique.

SE PROTÉGER CONTRE LES ATTAQUES AU VÉHICULE BÉLIER

Rappel : une signalisation routière réglementaire, adaptée et suffisante, devra être mise en place

3 Dispositifs de ralentissement et d'arrêt des véhicules

Un certain nombre de dispositifs anti véhicules-béliers peuvent être utilisés

Dispositifs mobiles de circulation alternée

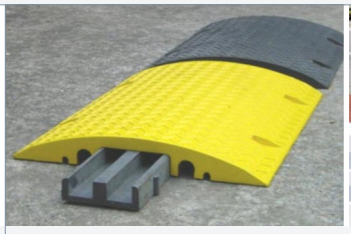

Ralentisseurs au sol

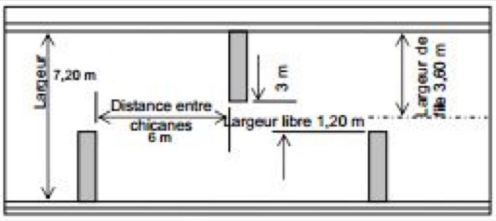

Schéma « type » et exemples d'aménagement d'un dispositif de chicanes de ralentissement

Dispositifs d'arrêt au moyen d'un véhicule

NOTA : garder le point de contact du détenteur des clés du véhicule en mesure de le déplacer rapidement en cas d'urgence (intervention des secours)

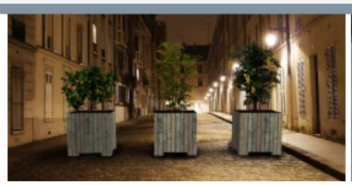

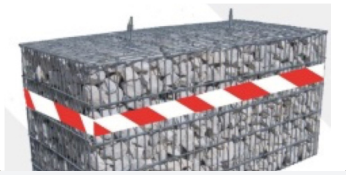

Durcir les obstacles en les remplissant avec du béton et / ou du sable

Dispositifs d'arrêt

SGDSN
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

51, boulevard de La Tour-Maubourg - 75700 Paris SP 07
01 71 75 80 11 - sgdsn.gouv.fr

Maquette : Pôle graphique, fabrication, déplacements, image – DSAF/DPL – Mai 2018.